

République Française

MAIRIE DE MESNARD-la-BAROTIERE
Canton de Montaigu
(85500- Vendée)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 11 Décembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le onze décembre, à 20 H 00, salle de la mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le 6 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents :	Mrs RONDEAU Landry, ROBERT Sylvain, Mmes BEAUNE Alexandra, TEILLIER Magali, MORISSET Mary, OUVRARD Elise, PASQUIER Laurence, PLANCHOT Armelle, VILLENEUVE Marie, Mrs BREMAND Romain, FICHET Simon, LIBAUD François, PLUCHON Pierre, POUPET Dominique
Absent excusé	Mr VITALI Yannick
Pouvoir	Mr VITALI Yannick à Mr RONDEAU Landry
Secrétaire de séance	Mr POUPET Dominique

N° 11-12-2023-03 – REMBOURSEMENT FRAIS DE MISSION

Sur proposition de Monsieur le Maire et hors la présence de Mme Armelle PLANCHOT, l'assemblée donne son **accord** pour procéder au remboursement :

- Des frais de frais de transport de Mmes COUTAND Béatrice, BRUNET Ophélie et Mr POUPET David qui ont assuré des déplacements professionnels avec leur véhicule personnel pour un montant de 226.96 euros,
- Des frais de repas supportés par Mme PLANCHOT Armelle lors de la formation de coordonnateur pour le recensement de la population, pour un montant de 36.50 euros.

Le montant du remboursement global s'élève à 263.46 euros pour l'année 2023.

Date de publication
12/12/2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Landry RONDEAU

Signé électroniquement par : Landry
Rondeau
Date de signature : 12/12/2023
Qualité : Maire de Mesnard la
Barotière